

Résolution 685

approuvant le Plan directeur du stationnement sous réserve de modifications

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le rapport de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Plan directeur du stationnement ;
- l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi 10816 ;
- les incidences du PL 10816 sur le Plan directeur du stationnement, en particulier de son art. 7B sur les mécanismes de compensation ;

approuve le Plan directeur du stationnement sous réserve des modifications liées à l'application du projet de loi 10816.